

Ville de Fleury-les-Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023_130

1) Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 25 septembre 2023 et du 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 novembre 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Martine ROUET-DAVID, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent.e.s sans pouvoir :

M. Michel BOITIER, M. Zouhir MEDDAH, Mme Sandra SPINACCIA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 32

Ville de Fleury-les-Aubrais

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 25 septembre 2023 et du 20 octobre 2023

Mme CANETTE, Maire, expose

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2023,
- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **28 NOV. 2023**

Publié le : **01 DEC. 2023**

Fleury-les-Aubrais, le 28 novembre 2023

Pour la Maire,

la Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>